

CONCOURS AF 5

*La calculatrice est autorisée
PJ – Extrait : Article 28 du Code des marchés publics*

Cas n°1 - (4 points)

Vous êtes assistante au sein d'une équipe de recherche basée au Centre de Recherche INRIA Bordeaux Sud-Ouest, composée de 10 chercheurs dont votre responsable d'équipe et 3 étudiants.

Votre Responsable vous informe sur la tenue d'une conférence du 15 au 20 septembre 2010 sur le thème de la « Simulation des systèmes dynamiques hybrides et applications à la dynamique moléculaire / Simulation of hybrid dynamical systems and applications to molecular dynamics » organisée à Rennes. 4 chercheurs et une étudiante participeront à cette conférence.

Les frais d'inscription à cette conférence s'élève à 300 € pour les chercheurs et 160€ pour les étudiants. Votre responsable y est convié en qualité d'invité pour une présentation, il ne paiera donc pas les frais d'inscription.

En plus des frais d'inscription, il faut prendre en compte le cout du billet d'avion A/R par personne de 150 €, l'aller-retour en taxi fixé à 80 € pour couvrir le trajet aéroport / le lieu de conférence et la chambre simple d'hôtel à 90 € la nuit. Les frais de repas sont inclus dans les frais d'inscription.

Présenter un tableau du budget prévisionnel des couts par personne, en détaillant les différents frais occasionnés

Cas pratique n°2 - (3 points)

Vous êtes assistante au sein du service des moyens informatiques du Centre de recherche de Paris-Rocquencourt. Suite à une commande adressée le 3 mai 2010 à la société Dell située au 190 Boulevard Voltaire (75011 Paris), vous réceptionnez le 1^{er} juin 2010 le colis.

A l'ouverture de ce dernier, votre responsable M. X s'aperçoit qu'il manque un ordinateur portable, alors qu'il figure sur le bon de livraison.

Votre responsable vous demande d'adresser une lettre de réclamation au fournisseur.

- Rédigez et présentez ce courrier (10 lignes maximum).

Exercice n°4 - (6 points)

Vous êtes assistante au sein d'une Direction chargée des achats au sein de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin-en-Yvelines. M. Dupont, Responsable des services généraux de la ville de Guyancourt vous téléphone car il doit passer une commande de mobilier de bureau d'un montant de 6 000 €HT et ne sait pas comment procéder.

- Indiquez quels sont les principes qui régissent le droit des marchés publics?**
- Indiquez quelles sont les finalités de ces principes ?**
- Quelles précautions devez vous prendre avant de formuler votre réponse et quels premiers conseils pouvez-vous dispenser, compte tenu du montant de la commande ?**

Exercice n°5 - (4 points)

- ⇒ Une facture est de 2 990 euros TTC avec un taux de TVA de 19,6%. Calculez son montant HT
- ⇒ Une facture est de 2 200 euros HT avec un taux de TVA de 5,5%. Calculez son montant TTC
- ⇒ Calculez la TVA (taux à 5,5%) à partir de 170 €HT
- ⇒ Maîtrise d'un tableur (Excel)

Sur l'extrait ci-dessous d'une feuille de calcul du logiciel EXCEL, la cellule D2 est définie par la formule suivante = (A2*(B2+C2)-\$E\$2)/2. On recopie vers le bas la formule de la cellule D2 jusqu'à la cellule D8. Quelle valeur numérique lira-t-on dans la cellule D7.

	A	B	C	D	E
1					
2	2	31	1	= (A2*(B2+C2)-\$E\$2)/2	2
3	1	43	0.5	↓	0
4	3	56	1	↓	4
5	2	30.5	2	↓	3
6	3	42	1	↓	1
7	2	96	1	???	4
8	1	14	0.5	↓	1

Questions - (3 points)

- ⇒ Citez les 3 types de fonctions publiques et le nombre de fonctionnaires en France ?
- ⇒ Citer 2 établissements publics de même statut que l'INRIA.
- ⇒ Combien y a-t-il de Centres de Recherche INRIA en France ?
- ⇒ Quels sont d'après vous les usages d'un Intranet ?
- ⇒ Si vous êtes admis, votre titularisation en tant que fonctionnaire ne se fera qu'à l'issue d'une période de stage. Quelle est la durée de ce stage ?
- ⇒ Classer dans l'ordre décroissant de valeur les sources de droit suivants : Règlement, Directive, Circulaire, Loi

EXTRAIT de l'article 28 du Code des Marchés Publics

« (...) »

Le pouvoir adjudicateur peut décider que le marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalables si les circonstances le justifient, ou si son montant estimé est inférieur à 4 000 Euros HT, ou dans les situations décrites au II de l'article 35. »